

Dans l'intervalle, nous comptons présenter à la Chambre un projet de loi visant à augmenter l'effectif de la Commission d'appel de l'Immigration pour lui permettre de répondre aux besoins à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada de tenir des entrevues avec les milliers de personnes dont le dossier est toujours à l'étude. Malheureusement, et je le dis bien à regret, l'opposition libérale a refusé d'adopter ce projet de loi, de sorte qu'un grand nombre de personnes visées ne pourront pas obtenir d'aide pendant les mois de juillet et d'août et jusqu'à l'automne, tant que nous n'aurons pas examiné le rapport Plaut. Si les gens veulent se renseigner au sujet des retards, qu'ils s'adressent au parti libéral.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA TRADUCTION DES TEXTES LÉGISLATIFS AU MANITOBA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En 1983, le premier ministre et son parti appuyaient une résolution de cette Chambre traitant de la question manitobaine, à savoir que, en échange de certains services, on accepterait de traduire un nombre limité de textes législatifs.

Hier, en cette Chambre, le ministre de la Justice a fait volte-face sur cette question en disant que ces services n'étaient plus liés à une entente fédérale; 1985, c'est différent de 1983, a-t-il dit.

J'aimerais demander au premier ministre, qui connaît très bien l'expertise fédérale, qui connaît les prestations de services dans les deux langues officielles, s'il est prêt, s'il est encore disposé à offrir à la province du Manitoba l'extension des services en échange d'un nombre diminué de statuts à traduire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que nous voulons, c'est la protection dans son ensemble, dans son intégrité, des droits de la minorité francophone au Manitoba. Les citoyens francophones du Manitoba doivent être traités comme des citoyens à part entière et le gouvernement fédéral a toujours pris cette position.

Le premier ministre du Manitoba s'est montré favorable à un dialogue dans ce sens-là, et je peux vous assurer que, tant pour la minorité anglophone du Québec que pour la minorité francophone au Manitoba ou ailleurs, le gouvernement fédéral est là comme un ami, comme un «supporteur», et tout l'avoir, toutes les possibilités en faveur de nos minorités seront avancés en faveur de la cause de nos minorités francophones ou anglophones là où elles se trouvent.

Pétitions

● (1200)

ON DEMANDE POURQUOI LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE N'A PAS ÉTÉ RECONDUIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre pourrait dans ce cas-là nous dire pourquoi le programme de contestation judiciaire n'a pas été reconduit, pourquoi les minorités doivent-elles être patientes encore, à savoir quand le gouvernement fédéral va-t-il reconduire ce programme très essentiel pour nous d'obtenir du gouvernement fédéral l'expertise, l'aide technique et l'argent pour pouvoir présenter devant les tribunaux les causes que nous croyons devoir être défendues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon ami a peut-être mal compris. Il n'y a pas de changement dans la position du gouvernement fédéral. Au contraire! Compte tenu du fait que nous avons maintenant une décision de la Cour suprême, nous sommes prêts à examiner avec les autorités manitobaines toute mesure de nature à hâter un règlement juste et équitable pour les Franco-manitobains. On est prêt à s'asseoir n'importe quand en vue de rendre justice à cette minorité française au Manitoba. Je pense que c'est un devoir national du gouvernement fédéral que d'être ouvert et généreux envers toutes ses minorités et c'est...

[Traduction]

M. Berger: Ce n'est que du vent.

[Français]

M. Mulroney: Un député libéral s'oppose à cela. Voilà la position hypocrite du parti libéral. Vous vous opposez aux minorités francophones. Voilà la position hypocrite, voilà l'hypocrisie du parti libéral!

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que quelques semaines de vacances vont faire du bien à tout le monde.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, sauf trois, que les députés ont présentées le jeudi 27 juin 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de York-Ouest (M. Marchi) et certaines de celles que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a présentées ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.